

AMIS LECTEURS

DEVOUEZ-VOUS A CETTE BELLE

ŒUVRE DU SACERDOCE



AVANTAGES PRECIEUX ET CONDITIONS FACILES. — Quiconque envoie “ 10 centins ” avec son nom et adresse au “ Rév. Père Directeur du Juvénat, Terrebonne, P. Q. ” est inscrit sur les registres de cette œuvre qui a pour but de fournir de futurs prêtres à Jésus-Hostie. Pour ces 10 cents, “ pendant un an, il a une part aux faveurs suivantes : ”

1. Chaque Dimanche une messe est dite pour les “ Associés, ” Vivants ou Défunts dans la Chapelle du Juvénat.

2. A cette Messe sont offertes de nombreuses communions pour les mêmes intentions.

3. Les “ Associés ” ont une part, chaque semaine, aux mérites d’une heure passée en Adoration par la Communauté devant le St Sacrement exposé.

4. Chaque jour des prières spéciales sont dites à la suite de la Bénédiction du T. S. Sacrement pour les membres de l’Association.

— Celui qui donne “ \$ 5. 00 est bienfaiteur ” et a droit à ces faveurs spirituelles “ pour toute sa vie. ” Il peut collecter cet argent auprès d’autres personnes. Quand sa liste atteint \$ 5. 00 il nous l’envoie : dès lors il est bienfaiteur, et les personnes inscrites sur sa liste ont droit aux faveurs pour un an, et lui pour toute sa vie. S’il recommence sa collecte une autre année, ce sera donc moins pour lui (malgré son nouveau mérite d’apostolat) que pour d’autres associés vivants ou défunts, et pour nous aider à donner à Jésus-Hostie de jeunes lévites, futurs apôtres de l’Eucharistie.

